



**sommet mondial sur
la société de l'information**
Genève 2003 - Tunis 2005

**Partenaires pour
une société de
l'information globale**
L'approche de l'Union européenne



Commission européenne
Société de l'information et médias



**sommet mondial sur
la société de l'information**
Genève 2003 - Tunis 2005

Partenaires pour une société de l'information globale

L'approche de l'Union européenne



Commission européenne
Société de l'information et médias

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-894-9568-5

© Communautés européennes, 2005

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Table des matières

Préface: «L'ambition de l'Europe: une société de l'information globale et inclusive».....	4
1. L'Europe: une expérience vaste et diversifiée	5
1.1. Les citoyens au centre de notre stratégie i2010.....	5
1.2. Des règles du jeu claires: le cadre réglementaire de l'UE pour les communications électroniques.....	6
1.3. Les TIC comme instrument au service de l'inclusion et de la cohésion en Europe.....	7
1.4. L'Europe à la pointe de la recherche en matière de TIC.....	8
1.5. La mobilisation des TIC.....	9
2. UE: un partenaire actif sur la scène mondiale	10
2.1. Stimuler la coopération économique	10
2.2. Réduire la fracture numérique globale: les TIC pour le développement.....	11
2.3. Un partenaire international pour la recherche	12
3. L'Europe et l'avenir de la gouvernance de l'internet.....	13
3.1. Une adresse en ligne pour l'Europe.....	13
3.2. La contribution de l'Europe à une meilleure gouvernance de l'internet.....	14
3.3. Un internet plus sûr	14

«L'ambition de l'Europe: une société de l'information globale et inclusive»



par *Viviane Reding*, membre de la Commission européenne, responsable de la société de l'information et des médias

Cette année voit la deuxième phase du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI II) à Tunis. Le premier sommet s'est tenu à Genève en 2003. Sa déclaration de principes jette les bases d'une société de l'information pour tous, fermement ancrée dans les dispositions des Nations unies en matière de droits de l'homme et respectueuse des libertés fondamentales, en particulier la liberté d'information. À mes yeux, le sommet de Tunis devrait être un point de départ pour l'émergence d'une société de l'information globale et inclusive. Il en va en effet de la prospérité de notre monde. Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) représente de formidables opportunités économiques pour l'ensemble des pays. Elles constituent chaque jour davantage un véritable moteur de croissance et d'emploi. Je suis fière que l'Union européenne (UE) ait contribué activement à la préparation du sommet, tant par son appui au processus, que par le développement d'une stratégie européenne propre ambitieuse.

En 2005, la Commission a lancé une nouvelle initiative: i2010 — la société de l'information européenne 2010. Cette nouvelle stratégie vise à doper la croissance de l'économie numérique dans l'Union et à faire de la société de l'information une réalité sociale et économique pour une large majorité de citoyens. Cette initiative s'applique au cadre réglementaire approprié pour les communications électroniques et les contenus audiovisuels, aux priorités pour les dépenses de recherche en TIC et à la promotion de l'adoption de ces technologies et de ces services. Au cœur du nouvel agenda de Lisbonne, elle définit le cadre stratégique des politiques en

matière de société de l'information européenne et de médias, et ce pour les cinq prochaines années. À ce titre, elle constitue aussi une référence solide dans le dialogue et la coopération avec les partenaires hors de l'Union.

Pour l'Union européenne, le SMSI II — comme agréé par les États membres en juin 2005 — doit traduire dans les faits les principes approuvés à Genève et engager les actions pour améliorer l'accès à l'internet et promouvoir un plus large usage des TIC. Au-delà, le sommet devrait pousser à mieux utiliser les résultats de la recherche et à développer des contenus créatifs et des applications innovantes. Avec i2010, l'Union s'appuiera sur sa propre expérience pour aider d'autres pays à adopter la vision prônée par le SMSI, celle d'une société de l'information globale et inclusive.

J'attends de Tunis des orientations concrètes sur les efforts à réaliser pour combler la fracture numérique. Nous devons en particulier insérer les TIC dans les mécanismes de financement existants afin de mieux répondre aux attentes des pays en voie de développement. Nous devons également bâtir de nouveaux partenariats pour que toutes les parties prenantes puissent participer à la mise en œuvre des recommandations du sommet, comme elles ont participé à sa préparation et à sa tenue. Chaque région a, naturellement, ses propres caractéristiques, lesquelles nécessitent une approche adaptée. Riche de sa propre diversité, l'Union est prête à partager ses connaissances et son expérience pour aider la communauté internationale dans son ensemble à saisir les bénéfices de la société de l'information.

J'espère en outre voir des progrès sur la gouvernance de l'internet. À cet égard, l'Union plaide en faveur d'une approche équilibrée et inclusive qui prenne en compte l'importance économique et sociale de l'internet et son poids croissant dans les relations commerciales avec nos principaux partenaires économiques. Pour moi, ce sommet mondial devrait être le point de départ vers un nouveau modèle de coopération dans lequel tous les partenaires — gouvernements, secteur privé et société civile — établiraient ensemble les principes de la future gouvernance de l'internet. Je suis en effet convaincue de la nécessité d'un cadre plus transparent, plus démocratique et plus multilatéral qui puisse contribuer à une stabilité et à une solidité durables de l'internet.

Enfin, à tous les participants du sommet, je voudrais dire que le succès de Tunis sera une étape importante dans l'effort vers une société de l'information globale ouverte à tous, dans laquelle tous les citoyens du monde pourront réaliser leur potentiel et partager leurs rêves.

1. L'Europe: une expérience vaste et diversifiée

1.1. Les citoyens au centre de notre stratégie i2010

Les technologies de l'information et de la communication concernent chaque citoyen. La nouvelle stratégie de l'Union européenne pour renforcer l'économie et la société de l'information, i2010, place ainsi les citoyens au cœur du processus.

Ses trois engagements principaux portent sur:

- i) l'achèvement d'un **espace européen unique de l'information** encourageant un marché intérieur ouvert et compétitif pour la société de l'information et les médias;
- ii) le renforcement de l'**innovation** et de l'**investissement** dans la recherche sur les TIC afin de soutenir la croissance et la création d'emplois de qualité;
- iii) l'achèvement d'une **société européenne de l'information fondée sur l'inclusion** qui soutient la croissance et l'emploi en cohérence avec le développement durable, et qui donne la priorité à l'amélioration des services publics et de la qualité de vie.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la Commission donnera une impulsion majeure au développement de l'impact des TIC sur la société, en se concentrant notamment sur:

- l'**e-inclusion**: contribuer à une meilleure inclusion et participation des individus et des communautés, y compris les personnes handicapées, et bénéficier ainsi à la société dans son ensemble, en termes de cohésion et de croissance;
- la **fracture numérique**: continuer à donner des orientations pour élargir la couverture géographique des services à large bande dans les secteurs mal desservis;
- la **santé en ligne**: agir pour définir l'homologation et la normalisation des TIC pour les produits médicaux et l'interopérabilité; certificats de qualité des sites web où une coordination internationale avec les organisations publiques et privées est nécessaire;
- le **gouvernement en ligne**: poursuivre les progrès dans l'utilisation des outils des TIC par les



administrations publiques, par exemple l'usage généralisé de PC et du courrier électronique et la présence des administrations publiques sur le web. Cette évolution est favorable aux citoyens et aux sociétés parce qu'elle accroît la disponibilité de l'information.

- l'**éducation en ligne**: le programme 2004-2006 se centre sur une série de priorités choisies pour leur intérêt stratégique. D'autres efforts sont prévus dans le cadre de l'initiative i2010, tels que des partenariats public-privé pour le développement de programmes d'études en ligne.

L'évaluation est une autre composante essentielle de notre stratégie vers une meilleure régulation, plus d'investissement dans l'innovation et la recherche en TIC et une plus grande inclusion. Cet outil nous permet de mesurer les progrès des politiques de société de l'information de l'UE menées dans les États membres.

Informations complémentaires

i2010: http://europa.eu.int/information_society/eeurope/i2010/index_en.htm

1.2. Des règles du jeu claires: le cadre réglementaire de l'UE pour les communications électroniques

Pour refléter le dynamisme du marché provoqué par la libéralisation et par la convergence technologique, l'Union a adopté un nouveau cadre réglementaire pour les services de communications et les réseaux électroniques. Introduit en juillet 2003, ce cadre vise à promouvoir la concurrence, à renforcer le marché intérieur et à sauvegarder les intérêts des consommateurs dans le secteur des communications numériques.

Le nouveau cadre consiste en **cinq directives** qui définissent certains principes et procédures pour la fourniture et la régulation des services de communications électroniques:

- la **directive-cadre** décrit les principes généraux, les objectifs et les procédures;
- la **directive d'autorisation** remplace les différentes licences par des autorisations générales pour prester les services de communications;
- la **directive d'accès et d'interconnexion** expose les règles d'un marché de multitransporteurs, assurant l'accès aux réseaux et aux services, l'interopérabilité et la connectivité de bout à bout;
- la **directive de service universel** garantit les droits fondamentaux des consommateurs ainsi que des niveaux minimaux de disponibilité et de coût;
- la **directive sur la vie privée et la protection des données** assure la protection de la vie privée et des données à caractère personnel sur les réseaux publics.

L'utilisation optimale du spectre radio fait également partie des priorités de l'initiative i2010 de la commissaire Viviane Reding.

Le modèle réglementaire de l'UE est obligatoire pour les pays qui souhaitent adhérer à l'Union. En outre, il est devenu une référence internationale en termes de flexibilité et d'adaptabilité à l'innovation technologique. L'UE est prête à partager avec ses partenaires internationaux son expérience réglementaire — fondée sur une appro-



che technologiquement neutre — et à travailler avec eux afin de s'assurer que leurs cadres réglementaires respectifs sont développés selon des principes semblables.

La normalisation joue un rôle important dans le fonctionnement du marché intérieur européen, particulièrement dans le monde en évolution constante des TIC. Les normes, de préférence globales, permettent aux technologies d'exploiter toutes les opportunités offertes par le marché et assurent l'interopérabilité et la compatibilité entre les produits. En ce sens, les efforts en matière de normalisation se déploient au-delà des frontières du marché intérieur, afin que les normes européennes bénéficient de la plus large audience possible.

Informations complémentaires

Cadre réglementaire: http://europa.eu.int/information_society/topics/ecommm/index_en.htm

Politique de spectre: http://europa.eu.int/information_society/policy/radio_spectrum/index_en.htm

Comité de normes des TIC: <http://www.ictsb.org>

1.3. Les TIC comme instrument au service de l'inclusion et de la cohésion en Europe

Les **communications à large bande** constituent un véritable catalyseur pour une société de l'information pour tous. Au niveau de l'UE, un volet d'i2010 ciblant l'appui politique aux TIC contribuera à d'autres initiatives politiques pour développer l'accès à la large bande et les contenus et services associés. Il interviendra en complément des stratégies des États membres en la matière.

Pour la **politique régionale de l'Europe**, les nouvelles technologies sont à la fois une opportunité et un défi: une opportunité, parce que ces TIC créent de nouvelles perspectives de développement, particulièrement dans les régions les plus éloignées et isolées; un défi parce que la fracture numérique menace de s'élargir entre les régions riches et les régions pauvres, les régions urbaines et les régions rurales, voire au sein des régions. L'UE reconnaît que la diversité culturelle et linguistique constitue un véritable capital dans la société de l'information.

Les politiques européennes régionales et celles en matière de société de l'information partagent un certain nombre d'objectifs communs. Elles soutiennent le déploiement d'infrastructures de télécommunications, particulièrement dans les cas où les conditions du mar-



ché représentent un obstacle à l'investissement. Elles encouragent de nouveaux services en ligne et des applications innovantes des TIC. Enfin, ces politiques visent à doter les personnes des compétences et des capacités nécessaires pour saisir la plupart des occasions offertes par la société de l'information.

Les **enjeux de l'e-inclusion** sont abordés dans plusieurs domaines centraux des politiques de l'Union. Dans le domaine réglementaire, les organismes de normalisation européens travaillent avec les utilisateurs qui ont des besoins particuliers, avec l'industrie et avec la Commission pour coordonner la normalisation de la «conception pour tous» et celle des technologies d'assistance. Beaucoup de projets de recherche ont également contribué à définir des approches plus inclusives en matière de technologies et de services. Ainsi, le **projet Cogain** a réuni les principaux experts de l'Europe dans le suivi des mouvements oculaires intégré par ordinateur. Leurs travaux profitent aux citoyens souffrant de déficiences motrices en leur permettant notamment de surfer sur l'internet par le simple mouvement des yeux.

En septembre 2005, la Commission a adopté une communication sur l'e-accessibilité. Celle-ci promeut trois approches pour améliorer l'accessibilité: les marchés publics, l'homologation des produits et services des TIC et l'utilisation de la législation existante. Ces actions visent à assurer que des groupes entiers de citoyens européens ne seront pas exclus des bénéfices de la société de l'information. L'e-accessibilité offre par ailleurs d'importantes opportunités commerciales, grâce auxquelles les sociétés européennes pourraient gagner de nouvelles parts de marché dans le monde entier.

Dans le cadre d'i2010, la Commission entend proposer une initiative européenne sur l'e-inclusion en 2008, abordant des questions telles que l'égalité des chances, les compétences en matière de TIC et les fractures régionales. Elle sera préparée par des actions en matière de contrôle actif, d'éducation numérique et de recherche sur les solutions technologiques facilitant l'accès.

Informations complémentaires

Politique régionale: http://europa.eu.int/comm/regional_policy/themes/infotech_en.htm

Accessibilité: http://europa.eu.int/information_society/topics/citizens/accessibility/index_en.htm

1.4. L'Europe à la pointe de la recherche en matière de TIC

La recherche sur les technologies de la société de l'information (TSI) se concentre sur la future génération des technologies qui sont plus proches des personnes et plus aisées à utiliser. Les ordinateurs et les réseaux seront intégrés dans l'environnement quotidien et donneront accès à une multitude de services et d'applications grâce à des interfaces humaines faciles à utiliser. Il s'agit aussi de soutenir la recherche à la frontière des connaissances dans le domaine.

La recherche communautaire a aidé l'Europe à établir et à maintenir un leadership industriel dans les domaines clés tels que les communications mobiles, la microélectronique, les microsystèmes et l'électronique du consommateur. L'Europe a enregistré et continue à enregistrer des succès là où son industrie et sa communauté de chercheurs ont construit des collaborations fortes, et où l'effort de recherche est allé de pair avec le déploiement des technologies et les initiatives réglementaires.

Actuellement, la recherche en matière de TIC est conduite dans le cadre de la priorité thématique «technologies de la société de l'information» pour un montant de 3,98 milliards d'euros sur les 9,8 milliards qui consti-

tuent la dotation totale du sixième programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement technologique (sixième PCRD) couvrant la période 2002-2006. Son objectif est d'assurer un leadership européen sur les technologies génériques et appliquées au cœur de l'économie de la connaissance. En se concentrant sur les domaines qui nécessitent une approche au niveau communautaire, elle contribue à construire un «marché unique» — un espace européen de la recherche (ou EER) — dans le domaine des TIC.

La planification pour le septième programme-cadre (septième PCRD) est maintenant bien engagée. Fait nouveau, ce programme s'étendra sur sept années, de 2007 à 2013, offrant ainsi un cadre stable pour la politique de la recherche européenne. Une augmentation substantielle de budget est également prévue. Parmi les innovations, les plates-formes européennes technologiques (ETP) constituent des mécanismes pour mieux structurer et coordonner la recherche et le développement technologique en Europe grâce à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans des domaines clés. La recherche en matière de TIC restera l'une des priorités principales et le secteur thématique doté du plus important budget au sein du septième PCRD.

Le nouveau programme-cadre sera ouvert à la coopération internationale. Il comportera des actions destinées à promouvoir l'excellence et la compétitivité de la recherche européenne et abordera également des enjeux spécifiques globaux ou régionaux correspondant à des besoins identifiés avec des partenaires extérieurs et présentant un bénéfice mutuel.

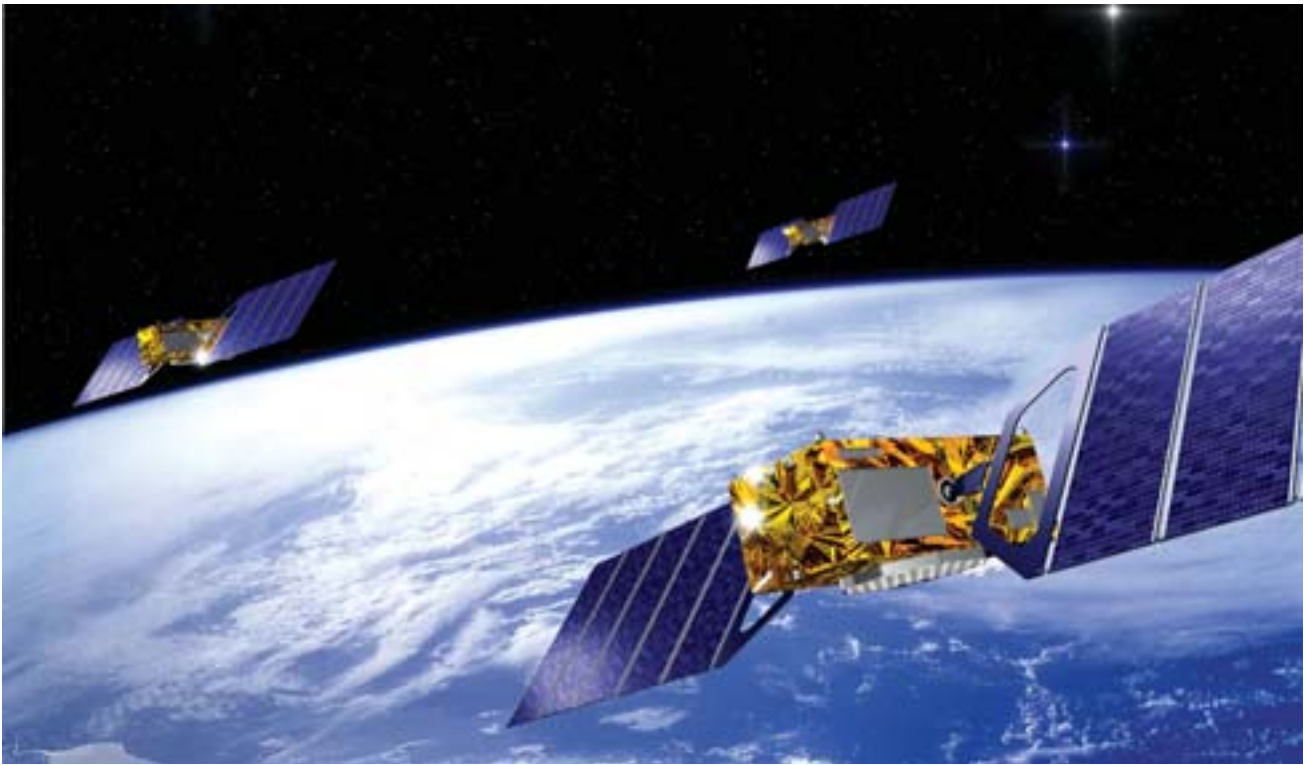
Informations complémentaires

Recherche TSI: <http://www.cordis.lu/IST>

FP7: <http://www.cordis.lu/fp7>



Inauguration of an EGNOS technical Center in Toulouse (March 2005)



1.5. La mobilisation des TIC

La recherche seule ne suffit pas à concrétiser tous les bénéfices des TIC. C'est la raison pour laquelle l'UE soutient des politiques pour le déploiement et l'adoption des produits et des services dans ces domaines. Le **programme eTEN** concerne le déploiement à grande échelle des services d'intérêt général, principalement en appui au plan d'action d'eEurope. Il est un outil essentiel pour l'exploitation sur les marchés des succès de la recherche européenne. Les projets se concentrent sur les services publics en ligne dans les secteurs tels que la culture, l'enseignement, la santé, les PME, le tourisme, le transport et la mobilité, ainsi que l'inclusion.

IDABC (fourniture interopérable de services paneuropéens de gouvernement en ligne aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens) est un programme de déploiement pour le gouvernement en ligne. Il encourage et soutient l'utilisation des TIC pour la prestation des services publics transfrontaliers aux entreprises et citoyens européens. En coordination avec les administrations nationales et européennes concernées, ce programme participe à l'élaboration de recommandations, développe des solutions et fournit des services. Il apporte également des financements aux projets répondant à des besoins politiques européens.

Plusieurs initiatives concernent l'application des TIC pour mieux comprendre notre environnement et la manière dont nous le transformons. Les TIC constituent également des outils pour améliorer la gestion des risques, par exemple:

- **Galileo:** un système qui améliorera les performances de la génération actuelle de navigation par satellite (GPS). Galileo est soutenu conjointement par l'UE et l'Agence spatiale européenne (ASE). Il

contribuera de manière importante à la protection de l'environnement, à l'agriculture, à la pêche et au transport. L'Europe soutient également le système mondial de navigation par satellite (GNSS) grâce au système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS);

- **surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES):** une autre initiative commune entre l'UE et l'ASE vise à renforcer l'acquisition et l'intégration des données environnementales, géographiques et socio-économiques de haute qualité dans l'Union;
- **infrastructure pour l'information spatiale en Europe (Inspire):** une initiative de la Commission avec les États membres pour améliorer l'accès aux informations géospaciales de haute qualité.

Le **logiciel joue un rôle crucial** pour la plupart des systèmes dans les TIC, et l'UE reconnaît la valeur des différents modèles pour son développement. À travers ces projets de recherche et leurs applications pratiques, la Commission a joué un rôle actif dans le soutien à l'innovation pour le logiciel de source ouverte (OSS).

Informations complémentaires

eTEN: http://europa.eu.int/information_society/activities/eten/index_en.htm

Galileo: http://europa.eu.int/comm/dgs/energy_transport/galileo/index_en.htm

GMES: <http://www.gmes.info>

IDABC: <http://www.europa.eu.int/idabc/>

Source ouverte: http://europa.eu.int/information_society/activities/opensource/index_en.htm

2. UE: un partenaire actif sur la scène mondiale

2.1. Stimuler la coopération économique

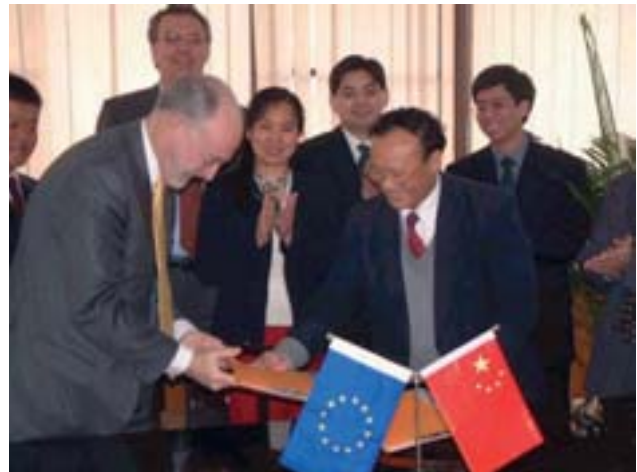
L'Union européenne soutient fermement la coopération internationale dans le domaine des TIC. En conformité avec la déclaration de principes du SMSI, les programmes et les projets soutenus par l'UE concernant les pays et les régions les moins avancés visent à combattre la pauvreté et à accroître l'autonomie des citoyens en améliorant la connectivité, l'accès et l'utilisation des TIC.

La coopération internationale a lieu à trois niveaux:

- **politique:** l'UE, en coordination avec ses États membres, entretient un dialogue international et des négociations avec les pays non membres de l'UE ainsi qu'avec les organisations internationales, et ce afin de promouvoir les politiques dans lesquelles les TIC jouent un rôle clé. On peut citer à cet égard la position commune ACP-UE sur la «société de l'information pour le développement» adoptée lors de la réunion SMSI I à Genève en 2003, le dialogue UE-Chine sur la société de l'information et la semaine de la société de l'information ou encore le forum de coopération entre l'UE et l'Inde;
- **réglementaire:** un aspect particulier souligné par l'UE au cours du dialogue politique est le travail avec les partenaires internationaux afin d'harmoniser les cadres réglementaires respectifs. La promotion des principes réglementaires de l'UE auprès des pays tiers encourage le commerce extérieur avec ces pays grâce à une meilleure prise en compte de l'interopérabilité des systèmes et des approches politiques communes;
- **scientifique et technologique:** l'UE est engagée dans la coopération scientifique et technologique depuis plus de deux décennies. Au cours de cette période, la politique a de plus en plus évolué vers une ouverture des programmes européens aux acteurs des pays tiers. Le suivi attentif de la recherche internationale contribue également à la politique réglementaire, permettant la détection précoce des nouvelles tendances technologiques qui pourraient affecter cette politique.

La coopération dans le domaine de la société de l'information est notamment conduite dans les cadres suivants:

- **Eumedis** promeut la coopération liée aux TIC dans la région euro-méditerranéenne. Elle est actuellement la plus grande initiative de coopération internationale de la Commission en matière de société de l'information;



- **@LIS** est un cadre stratégique concernant les activités de la société de l'information avec l'Amérique latine. Cette initiative promeut le dialogue politique et réglementaire et soutient une série de projets de démonstration et d'adoption;
- le programme **Asi@ICT** s'efforce de développer des relations technologiques et économiques étendues et durables entre l'Asie et l'Europe. Actuellement dans sa deuxième phase, le programme couvre des applications des TIC dans les six secteurs suivants: l'agriculture, l'enseignement, le gouvernement en ligne, l'environnement, la santé et les transports. Des accords bilatéraux ont également été établis avec un certain nombre de pays, notamment la Chine et l'Inde.

Ces initiatives régionales financent l'interconnexion entre le réseau européen à haut débit GEANT2 et chacun des réseaux régionaux de recherche concernés.

Par ailleurs, la coopération avec d'autres économies industrialisées se poursuit. Une importance particulière est donnée aux initiatives collectives qui permettent la mise en commun des compétences.

Informations complémentaires

EURO-MED: http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/

@LIS: http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alis/index_en.htm

Asi@ICT: <http://www.asia-itc.org/>

Initiatives de coopération de l'Asie: <http://www.euroasia-it.org>, <http://www.eurochina-it.org>, <http://www.euroindia2004.org>



2.2. Réduire la fracture numérique globale: les TIC pour le développement

Les TIC, qui comprennent aussi bien des technologies «anciennes» comme le téléphone et la radiodiffusion que de nouvelles avancées, constituent un facteur important de développement dans de nombreux secteurs tels que l'enseignement, la santé, la croissance économique et la gouvernance. En effet, les nouvelles technologies permettent à beaucoup de pays en voie de développement de sauter une génération technologique et d'accéder directement à des technologies plus récentes et moins onéreuses.

La plupart des pays cherchent à s'appuyer sur les TIC et les incluent donc dans leurs plans de développement de ces secteurs. Les TIC représentent une part importante d'un grand nombre de projets cofinancés par l'UE. Le financement européen disponible en matière d'aide au développement a augmenté depuis 2000. En mai 2005, l'UE s'est engagée à doubler son budget d'aide d'ici à 2010. Une proportion croissante de ces financements est directement destinée aux gouvernements des pays en voie de développement afin de leur permettre de soutenir leurs propres plans et budgets de développement. Les priorités sont fixées au niveau local, et les donateurs de l'UE répondent à ces priorités. Environ 110 millions d'euros du neuvième Fonds européen de développement pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP) sont affectés aux secteurs liés aux TIC.

Les TIC exigent des infrastructures et l'UE intervient dans ce domaine, mais le matériel d'équipement ne garantit pas, à lui seul, la mise en place d'un système d'information efficace. Aussi, beaucoup d'autres facteurs nécessaires à l'exploitation des équipements sont également appuyés par l'UE, comme la formation, les po-

litiques et la planification, le développement des applications et des contenus, ainsi que l'amélioration d'un environnement favorable par des interventions sur l'énergie et l'enseignement.

L'UE coopère avec des programmes internationaux coordonnés par des agences intergouvernementales ou non gouvernementales. La Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Fonds européen de développement (FED) — lequel concerne les pays ACP — sont tous des partenaires importants pour les investissements dans la société de l'information.

Avec la libéralisation des économies de la plupart des pays en voie de développement, la majorité du financement de l'infrastructure des télécommunications est assurée par le secteur privé. Un des rôles des gouvernements est donc, avec le soutien des donateurs, d'attirer cet investissement privé. Cela demande parfois une aide financière, comme celle apportée par des prêts ou des garanties à faibles taux d'intérêt. Dans ce cadre, la mise en place de bonnes conditions en termes de réglementation, de concurrence et de coûts de démarrage est toujours essentielle.

Les gouvernements doivent également s'assurer que les besoins en matière de développement sont satisfaits. Il s'agit ainsi de prendre en compte les secteurs qui pourraient ne pas être assez rentables pour être couverts par le marché — par exemple, la fourniture d'accès internet dans les zones rurales pauvres, dans les régions sortant d'un conflit ou dans les zones transfrontalières. Des partenariats public-privé innovants, un système d'incitation ou encore des interventions publiques peuvent permettre d'aborder ces situations. L'aide des donateurs est importante dans l'engagement et le développement de telles initiatives.

Des réseaux pour la santé en ligne

Beanish est un projet de recherche et de développement de l'UE qui vise à établir des réseaux entre l'Europe et l'Afrique en utilisant des applications pratiques des TIC dans le secteur de la santé. Le projet soutient les efforts en cours pour aborder des problèmes de santé tels que le VIH/sida et pour partager les meilleures pratiques et les capacités entre pays. Un accent particulier est mis sur l'encouragement du développement coopératif et l'utilisation de logiciels de source ouverte (OSS).

Informations complémentaires

Coopération ACP: http://europa.eu.int/comm/development/body/cotonou/index_en.htm

Projet Beanish: <http://www.ifi.uio.no/beanish>

2.3. Un partenaire international pour la recherche

Les chercheurs et industriels européens ont besoin d'accéder au savoir-faire et aux compétences en matière de TIC disponibles dans le monde entier. De même, les économies en développement et émergentes ont besoin de l'appui de la recherche de l'UE pour développer et tirer le meilleur parti de la société de l'information.

La coopération scientifique internationale de l'UE revêt aujourd'hui trois dimensions: un partenariat scientifique et technologique avec le monde en développement, fondé sur l'héritage culturel et sur les enjeux découlant de la mondialisation; la coopération avec les voisins immédiats de l'UE, principalement en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Méditerranée; des liens de recherche avec les différents partenaires en vertu des accords de coopération bilatéraux.

Le programme-cadre pour la recherche et le développement de l'UE encourage la coopération internationale à travers la mise en commun d'activités de recherche. Cette coopération inclut également l'établissement d'un réseau de recherche à haut débit interconnecté avec le reste du monde (GEANT et GEANT2) et des réseaux de spécialistes qualifiés dans les pays tiers. Grâce aux accords d'association existant entre l'Union et les différents pays concernés, la recherche européenne est ouverte aux chercheurs du monde entier.

GEANT2: un réseau de recherche de classe mondiale

Dans l'environnement complexe de la recherche actuelle, il est souvent essentiel pour les instituts de recherche de travailler ensemble. GEANT2, le réseau paneuropéen de communications à haut débit, est à la disposition des scientifiques et des étudiants. Il fournit aux chercheurs européens des services avancés de mise en réseau en interconnectant directement plus de 3 500 organismes de recherche et d'enseignement répartis dans 34 pays.

Réseau international de recherche le plus avancé du monde, GEANT2 bénéficie d'une portée globale et il est de plus en plus attrayant pour les chercheurs du monde entier. Il est l'un des axes centraux de la vision de la Commission: «connecter le monde». S'il y a longtemps que des connexions ont été établies avec l'Amérique du Nord et le Japon, ce n'est que récemment que la connectivité a été étendue aux régions voisines de l'Europe, telles que les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale.

Par ailleurs, la Commission soutient le développement des réseaux régionaux et leur interconnexion avec GEANT2 dans de nombreuses régions en développement, en particulier l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (via le projet EUMEDconnect), l'Amérique latine (via le projet ALICE) et l'Asie (via TEIN2).

Consciente de l'importance centrale de ces «pivots régionaux», la Commission dépense chaque année 15 millions d'euros pour les soutenir, somme à laquelle s'ajoutent 2 millions venant des pays bénéficiaires. L'Afrique du Sud a également décidé de relier son réseau de recherche à GEANT2, et le renforcement de la connectivité avec la Chine et l'Inde est prévue dans le futur.



Informations complémentaires

Recherche TSI: <http://www.cordis.lu/IST>

GEANT: <http://www.geant.net/>

3. L'Europe et l'avenir de la gouvernance de l'internet

3.1. Une adresse en ligne pour l'Europe

Le **nom de domaine de premier niveau (DPN) «.eu»** s'ouvrira aux entreprises au cours des prochains mois et aux citoyens au printemps 2006, étendant ainsi les avantages du marché intérieur aux affaires en ligne. Le «.eu» devrait fournir un nouvel espace internet aux sociétés et aux citoyens européens et promouvoir aussi une identité de l'Union sur l'internet. Une «période originelle» de quatre mois, débutant en décembre 2005, permettra aux propriétaires de «droits antérieurs» (par exemple à des détenteurs de marques déposées ou à des organismes publics) d'enregistrer de manière prioritaire leurs noms comme noms de domaine. Une fois cette «période originelle» clôturée, tout individu résidant dans l'Union, ou toute organisation ou société qui y est établie, pourra enregistrer un nom sous le nom de «DPN.eu».

Les DPN sont au cœur du système international de nom de domaine internet. Ils correspondent aux suffixes à la fin du nom de domaine («.com» ou «.fr») et aident à identifier un ordinateur ou un réseau sur l'internet.

Le nouveau suffixe «.eu» ne remplacera pas les DPN nationaux existant déjà dans l'Union. Il les complétera et offrira aux utilisateurs la possibilité d'avoir une identité paneuropéenne pour leur présence sur l'internet, c'est-à-dire pour les sites web et leurs adresses de courrier électronique. Le «.eu» devrait être particulièrement utile pour les organisations qui opèrent au niveau européen, telles que les sociétés qui tirent profit du marché intérieur.

Le système sera géré par un nouveau registre, le registre européen des noms de domaines (EURID). Les demandes devront être faites auprès des «greffiers» formellement accrédités par EURID. La loi européenne et la juridiction des cours européennes seront applicables.

Informations complémentaires

.eu: http://europa.eu.int/information_society/policy/doteu/index_en.htm



3.2. La contribution de l'Europe à une meilleure gouvernance de l'internet

L'impact global des TIC soulève beaucoup d'enjeux qui ne peuvent être abordés qu'au niveau international. L'UE travaille à des accords sur de nombreuses questions technologiques qui exigent une coordination internationale. Un bon exemple est celui de la gestion globale du spectre radioélectrique, la Commission participant à la conférence mondiale de la radio (CMR), l'organe responsable de la gestion de l'utilisation du spectre radioélectrique dans le monde. L'UE essaye également d'obtenir un consensus global sur la normalisation de l'interopérabilité et de la technologie afin d'éviter les difficultés «en aval» lors de l'interconnexion aux systèmes mondiaux.

La Commission participe par ailleurs aux activités relatives à la société de l'information menées par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et coopère avec la Banque mondiale. Sur toutes ces questions, l'UE parle de plus en plus d'une seule voix et défend une approche équilibrée et multilatérale.

C'est également dans cet esprit que l'UE participe aux discussions sur la gouvernance de l'internet, discussions jugées hautement nécessaires, et à l'agenda du sommet mondial sur la société de l'information. Les vingt-cinq États membres de l'UE, ainsi que la Commission européenne, préconisent un nouveau modèle de coopération en vue d'asseoir les mécanismes existants de la gouvernance de l'internet sur une base transparente et multilatérale, plus solide et plus démocratique. Cette proposition va dans le sens de la déclaration de principes du SMSI sur le rôle essentiel de tous les acteurs au sein de la gouvernance de l'internet, y compris les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales. La Commission considère en effet qu'il est opportun de renforcer l'appropriation des principes de la gouvernance de l'internet par les principales parties concernées, ce qui devrait œuvrer en faveur d'un engagement plus actif de leur part en faveur d'un internet plus sûr. Ces priorités cohérentes et l'approche définie par l'UE ont trouvé des échos favorables au cours de la discussion conduite par la communauté des partenaires internationaux pendant la PrepCom3.



Elles pourraient contribuer à ce que les discussions sur la gouvernance de l'internet débouchent sur des résultats positifs pendant et après le sommet de Tunis, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'un environnement propice à un développement durable et dynamique de l'internet.

3.3. Un internet plus sûr

La confiance, la fiabilité et la sécurité sont des composantes essentielles pour la société de l'information mondiale. La gestion des identités et la protection de la vie privée et des données personnelles, mais aussi la gestion des crises, la protection de l'infrastructure physique, voire la lutte contre la criminalité, sont autant de secteurs qui peuvent tirer profit des solutions fondées sur les TIC.

Les contenus et comportements illégaux et dangereux ont été une préoccupation pour les législateurs, l'industrie, les parents et les enseignants à partir du moment où la toile a permis à tout PC connecté à l'internet d'accéder en un seul clic à des contenus non réglementés. En combattant les contenus illégaux et dangereux sur l'internet tels que la pédopornographie ou le racisme, le programme «Internet plus sûr plus» promeut l'utilisation plus sûre de l'internet et des autres technologies en ligne, et ce tout particulièrement quand les utilisateurs sont des enfants. Le programme couvrira la période 2005-2008 et disposera d'un budget de 45 millions d'euros.

Les communications électroniques non sollicitées, ou spam, constituent une autre menace à la confiance des utilisateurs. En 2004, la Commission a identifié une série d'actions qui complètent l'interdiction du spam prévu dans la directive sur le respect de la vie privée et les communications électroniques. Elles visent à promouvoir une meilleure sensibilisation des consommateurs, des techniques et des dispositions d'autorégulation industrielle, ainsi que des mesures d'application de la loi

dans les États membres. Afin de faciliter l'exécution des décisions de justice au-delà des frontières, la Commission a établi un réseau de contact des autorités pour le spam (RCAS). Le financement relatif à la lutte contre le spam est entre autres issu du programme «Internet plus sûr plus». Néanmoins, vu la dimension mondiale de la problématique, les efforts de l'UE doivent trouver un écho dans les autres régions du monde. La Commission soutient donc activement plusieurs initiatives tant au niveau multilatéral (la task-force de l'OCDE sur le spam, l'UIT) qu'au niveau bilatéral.

Une autre initiative de la Commission porte sur une action préparatoire de trois ans pour la recherche sur la sécurité (APRS), reflétant la contribution importante des TIC dans ce domaine. Deux appels de propositions ont été lancés à ce jour. Ceux-ci sont destinés à fournir les bases d'un programme européen complet de recherche en matière de sécurité dans le cadre du septième programme-cadre pour la RDT.

En outre, l'UE a créé l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), qui aidera les institutions de l'Union, les États membres et les milieux des affaires à répondre aux exigences de la sécurité des réseaux et de l'information, y compris celles de la législation européenne présente et future. L'ENISA servira de centre de compétences en matière de cybersécurité pour les États membres et les institutions de l'UE.

La commissaire Viviane Reding prévoit de mettre en place une stratégie d'ensemble pour un internet plus sûr en 2006.

Informations complémentaires

Internet plus sûr plus: <http://europa.eu.int/saferinternet>

Spam: http://europa.eu.int/information_society/policy/ecom/today/framework/privacy_protection/spam/index_en.htm

Recherche de sécurité: http://europa.eu.int/comm/enterprise/security/index_en.htm

ENISA: <http://www.enisa.eu.int>



Des informations complémentaires sont disponibles auprès de la:

Commission européenne

Direction générale de la société de l'information et des médias

Unité A.4 — Relations internationales

Adresse: avenue de Beaulieu/Beaulieulaan 33, B-1160 Bruxelles/Brussel

E-mail: info/A4@cec.eu.int

Tél. (32-2) 296 34 59/296 59 98

Fax (32-2) 296 89 70

Internet: http://europa.eu.int/information_society/index_fr.htm

Discours et communiqués de presse de la commissaire Viviane Reding:

http://europa.eu.int/comm/commission_barroso/reding/index_en.htm

Commission européenne

**Sommet mondial sur la société de l'information – Partenaire pour une société de l'information globale
L'approche de l'Union européenne**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2005 — 16 p. — 21x29,7 cm

ISBN 92-894-9568-5

VENTE ET ABONNEMENTS

Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de ses bureaux de vente répartis partout dans le monde. Passez commande auprès d'un de ces bureaux, dont vous pouvez vous procurer la liste:

- en consultant le site internet de l'Office (<http://publications.eu.int/>),
- en la demandant par télécopie au (352) 29 29-42758.

